



Communiqué du 3 septembre 2013
Diffamation envers les éleveurs du 05 sur DICI RADIO

E&M dépose plainte

E&M a décidé de porter plainte pour diffamation et a saisi le CSA contre DICI Radio suite à l'information diffusée hier sur son site internet. La radio accuse les éleveurs d'avoir empoisonné les loups dans les Hautes Alpes, expliquant ainsi la baisse du nombre d'attaques dans ce département.

La radio DICI Radio a publié hier, 2 septembre, sur son site internet une interview du président de la Fédération de chasse du 05, Jacques Chevallier, dont les propos ont été utilisés par le journaliste pour écrire que *"Des loups (beaucoup) ont été empoisonnés dans les Hautes-Alpes par les éleveurs, exaspérés par les attaques"*. Cette allégation a été partagée et vue sur Facebook par des dizaines de milliers de personnes. Son caractère est purement diffamatoire et porte gravement atteinte à l'image de notre profession dans ce département.

Le loup étant une espèce protégée, empoisonner un loup est un crime. On accuse donc les éleveurs d'être des criminels sans apporter la moindre preuve ni source à cette affirmation. L'association Eleveurs et montagnes qui représente les éleveurs et défend leurs intérêts dans toute la région PACA et donc également le 05, va déposer plainte pour diffamation contre la radio. L'absence totale de déontologie dont fait preuve la radio a été signalée au CSA et E&M demande qu'elle soit condamnée pour ce procédé délictueux.

La radio a, au cours de la journée du 3 septembre, modifié le texte publié sur son site, pour en atténuer le contenu, preuve qu'elle a pris conscience d'avoir été trop loin dans ses affirmations. Mais l'original a été publié dès hier soir sur la page Facebook d'Eleveurs et Montagnes et y figure toujours.



Oyopi [votre agence de communication dans les Alpes de Haute-Provence](http://www.oyopi.fr)